

vide Grenier

Association de Locataires R-D-B

Inscription: 06-60-15-43-24

assos.damidotblanqui@yahoo.fr

DIMANCHE

13

SEPTEMBRE

**Cours docteur
Jean Damidot**
Villeurbanne

visiteurs
9 H 16 H

2026

4€
le mètre

Minimum 2 M
Maximum 4 M

Entrée gratuite pour les visiteurs
Il n'y aura pas de buvette



Villeurbanne le 5 Février 2026

C'est parti ! Bonjour à tout le monde,

On se donne rendez-vous le **Dimanche 13 Septembre 2026**,
En pièce jointe, vous trouverez la fiche d'inscription pour le Vide-Greniers
2026 du cours Docteur Jean Damidot. Il est obligatoire de la **compléter** et
de la **signer**.

Avant de vous inscrire, assurez-vous de lire attentivement le *règlement
intérieur joint qui a été modifié*. Conservez le pour vous.

Merci de bien vouloir renvoyer les **documents demandés** et les
règlements sous forme de **2 chèques distincts** à l'ordre de
Association R.D.B.

Nous tenons à vous rappeler que le cours du docteur Jean Damidot a été
modifié en 2024, ce qui a entraîné quelques modifications et des **obstacles
supplémentaires** que vous **devez accepter** lors de votre inscription.
S'installer correctement aide les visiteurs à **éviter** tous ces obstacles.

Une fois que tout le monde sera installé ,nous viendrons vous rendre visite et
vous apporterons un sac poubelle ainsi qu'une petite carte associative
Numérotée pour bénéficier d'un café gratuit dans la journée et accéder aux
toilettes de la Maison des jeunes.

Assurez-vous de garder ce carton numéroté avec vous, il doit nous être
remis obligatoirement à la fin de la journée après avoir **contrôlé** votre stand,
sans qu'il ne reste plus rien dessus.

Dans l'éventualité où l'exposant ne nous **remettrait pas ce petit carton
numéroté**, nous pourrions **encaisser** le chèque de caution.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour les habitués, Merci pour votre fidélité.Pour les nouveaux, soyez les
bienvenus.

Un message à tous : il est important d'arriver avec le sourire, le soleil et la
bonne humeur, car nous sommes là pour passer un bon moment tous
ensemble.

Cordialement, Toute l'équipe en charge de l'organisation.

Association de Locataires Résidence Damidot Blanqui R.D.B

06 60 15 43 24

assos.damidotblanqui@yahoo.fr



Villeurbanne le 1er Février 2026

Vide-Greniers du Dimanche 13 Septembre 2026

Règlement intérieur applicable à tout le monde. *Alerte dans votre intérêt. N'oubliez pas de le lire attentivement avant de signer votre inscription. Aucune contestation ne sera acceptée et chacun devra se conformer à celui-ci. Conservez-le avec vous.*

INSCRIPTIONS date limite le 30 Juin 2026. Il est impératif que la personne qui a fourni la pièce d'identité pour l'inscription soit présente sur son stand. Tout dossier qui arrive après la date d'inscription ou qui n'est pas complet sera complètement détruit. Pour les dossiers acceptés vous recevrez une confirmation par mail ou par sms. Les mineurs ne sont pas autorisés à tenir un stand. L'Association organisatrice ne propose aucun matériel, quel qu'il soit.

Arrivée, départ, circulation, installation, horaires. Les exposants ont la permission de circuler en sens unique sur le cours docteur Jean Damidot de 7H, heure d'arrivée à 8H30 (fin du déballage), tout comme pour le départ à partir de 16H. Le point d'entrée est du côté de l'avenue Auguste Blanqui et la sortie est située rue Persoz, Camille Koechlin. Les véhicules des exposants sont admis uniquement pour l'installation du déballage et du remballage des marchandises qui doivent être installées sur les trottoirs, rien dans la rue, pour que tout le monde puisse se déplacer sans difficulté. Il est important de ne pas gêner les autres véhicules. À partir de 15H30, les exposants seront en mesure de commencer à plier. Les véhicules seront autorisés à rentrer pour circuler à partir de 16H. Tout exposant qui souhaite partir de la manifestation avant l'heure limite pourra le faire, mais il sera contraint de se débrouiller pour amener ses affaires à l'extérieur car il ne pourra pas rentrer son véhicule.

****Attention**** c'est essentiel en fonction de la météo nous pouvons **interrompre** le vide-greniers ou le **prolonger** d'une heure ou de 1h30. Les conditions de départ sont identiques à celles évoquées précédemment. Quelles que soient les situations et les décisions prises, qu'il s'agisse d'arrêter ou de prolonger. Les organisateurs vous tiendront informé en temps opportun.

EXPOSANTS / ORGANISATEURS Les organisateurs décident de l'emplacement de chaque personne, et il ne sera pas rendu public avant la journée du Vide Grenier. Aucune modification ne sera autorisée. Un sac poubelle ainsi qu'un droit d'accès aux WC réservés aux exposants sera alloué et distribué. Il est impératif que l'exposant maintienne sa propreté et rapporte le sac poubelle fourni par les organisateurs, avec tous les objets défectueux ou invendus AVEC LUI. Il n'y aura pas de retour à notre décision si l'exposant ne fait pas constater par l'un des organisateurs son emplacement avant de partir, son chèque de caution sera encaissé. Les exposants doivent se conformer à la configuration de la rue et des espaces (tables, arbres, arcs de vélo, etc.). Les organisateurs ont le droit de refuser toute marchandise non conforme (articles neufs, nourriture, animaux, etc.) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne la détérioration éventuelle, les vols et les autres dommages qui pourraient se produire pendant la manifestation. Les enfants sont sous la responsabilité des parents. En plus, il a le droit d'exclure toute personne enfreignant le règlement, adoptant un comportement agressif ou déplacé. Cela entraînerait inévitablement l'exclusion définitive et l'encaissement du chèque de caution, et serait inscrit sur la liste rouge. Quelle que soient les circonstances nous sommes désolés mais l'exposant ne pourra pas demander le remboursement de son emplacement. Après la manifestation, les chèques de caution seront détruits pour les exposants qui ont respecté le règlement intérieur. *Je suis totalement en accord avec le règlement intérieur de l'Association R.D.B. que j'ai lu lors de mon inscription au vide greniers **ma détermination** à respecter le règlement intérieur est confirmée par ma signature sur le document d'inscription que je transmets aux organisateurs avant l'événement en y joignant mon dossier complet.

Que votre journée soit belle, que le vide-greniers soit agréable et fructueux, c'est ce que l'équipe organisatrice vous souhaite.

M.Lachal Roland, Président Association de Locataires Résidence Damidot Blanqui R.D.B 37 Cours Docteur Jean Damidot 69100 Villeurbanne. 06.60.15.43.24. assos.damidotblanqui@yahoo.fr



**ASSOCIATION de LOCATAIRES R-D-B VIDE GRENIER DU Dimanche 13
Septembre 2026 Cours Docteur Jean Damidot 69100 Villeurbanne!**

Attestation d'inscription date limite avant le 30 juin 2026. **4 euros le mètre**

Minimum 2 mètres Maximum 4 mètres !

Personne physique majeur (particulier) Je (soussigné(e) !

Nom.....

Prénom.....!

Né(e) leà..... Département..... !

Adresse..... !

Code postal.....Ville!

Tel.:.....

E-mail..... !

Titulaire de la pièce d'identité n°Délivrée

le.....Par.....!

Je déclare solennellement : Je ne suis pas commerçant(e), je ne vends que des objets personnels usagés, je ne vends pas de nourriture ni d'animaux.(Art L310-2 du code de commerce) *Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)!

CI-JOINT LE REGLEMENT : Les chèques à l'ordre de : Association de Locataires R-D-B **Agrafez aucun document**, SVP euros pour l'emplacement d'une longueur deMètres

Chèque n° Espèces :!

Chèque de caution de 30 euros n°.....

Pour être accepté, votre dossier doit être complet, rendu avant la clôture des inscriptions et dans la limite des places disponibles.

Ne pas oublier 1- Le chèque du règlement du stand , 2- Le chèque de caution !

3- La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso en cours de validité

Si possible ,je souhaite être placé(e) à coté de Mme ou Mr

Si déjà inscrit(e)Ou en cours d'inscription!

En signant ce document, je confirme mon inscription et mon accord total sur le règlement intérieur, y compris toutes les modifications apportées, ainsi que dans le courrier attaché. Je suis d'accord pour qu'aucun remboursement ne soit accordé, quel que soit le motif.

FAIT àLe

Signature

Association de Locataires Résidence Damidot Blanqui R-D-B

37 cours Docteur Jean Damidot 69100 Villeurbanne 06.60.15.43.24

assos.damidotblanqui@yahoo.fr